

L'ajournement

base essentielle pour l'amélioration des produits et le fléchissement des prix, de telle sorte que le prix du chauffe-eau domestique standard à l'énergie solaire est tombé de \$4,000 en 1982 à \$2,700 en 1984. Le CNR prévoyait réussir à le réduire à \$1,500 d'ici 1988, ce qui aurait permis à l'énergie solaire de soutenir la concurrence avec les sources classiques d'énergie d'un bout à l'autre du Canada.

● (1815)

Avant les compressions budgétaires frappant les activités de recherche et de développement en matière de conservation de l'énergie et d'exploitation des sources d'énergie de remplacement, plus de 60 p. 100 des fonds dépensés par le gouvernement en recherche et développement en matière énergétique étaient consacrés au domaine nucléaire. Cette proportion devrait maintenant augmenter de beaucoup, monsieur le Président. Je suppose que cela ne peut s'expliquer que parce que les conservateurs ne peuvent imaginer de moyen d'adapter un compteur au soleil. Si on ne peut pas faire de l'argent avec le soleil, cela n'en vaut pas la peine. Nous savons que nous bénéficierons de la recherche sur l'énergie solaire quand les conservateurs auront trouvé le moyen de poser un compteur au soleil et de vendre la concession à une multinationale.

La ministre a dit qu'un principe supérieur était en jeu. Ce principe supérieur est la réduction du déficit. Monsieur le Président, il n'y a pas de principe plus grand que la protection de la vie humaine et de notre patrimoine planétaire commun où cette vie doit se propager. Le gouvernement se plaît à parler de déficit en termes d'hypothèque sur notre avenir. En se livrant comme il le fait à des compressions dans les services environnementaux, il hypothèque l'avenir de notre écologie. Ce genre d'hypothèque sur l'avenir ne se rembourse pas comme un déficit financier. Tant que le gouvernement n'en prendra pas conscience, il va continuer à nous mener tout droit à la catastrophe écologique.

[Français]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention très émotive qui me donne une occasion de préciser les coupures faites dans mon ministère et de dire aux Canadiens que mon collègue d'en face fait de la démagogie pure et simple.

Tel que je l'ai déjà indiqué dans cette Chambre, mon ministère, de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Pêches et Océans, continue de mener des recherches sur les produits toxiques et d'assurer une surveillance sur ces produits, particulièrement dans les Grands lacs. Environnement Canada affecte actuellement dans cette région 78 employés hautement qualifiés.

Les coupures, monsieur le Président, sont de 305 années-personnes dans un ministère qui compte plus de 10,000 employés. Comme je l'ai répété à plusieurs reprises, j'ai toujours été d'accord pour revoir, s'il y a lieu, ces coupures qui touchent à nos responsabilités fédérales, à nos accords internationaux ou qui pourraient conditionnellement affecter la santé des Canadiens. J'ai dit que je procédais à des consultations. J'ai consulté nombre de scientifiques, des membres des programmes concernés et certains de nos représentants au sein d'organismes internationaux de recherches ou de surveillance. Le programme de surveillance des œufs de goélands argentés a

été longuement analysé en évaluant nos autres ressources au sein du ministère. J'ai conclu que nous pouvons maintenir la surveillance et le «monitorage» des œufs en intégrant aux activités du Centre canadien des eaux usées à Burlington.

Ayant discuté de cette décision avec le coprésident canadien de la Commission mixte de surveillance des Grands lacs, j'ai reçu son assurance que nous respectons ainsi totalement nos obligations internationales.

En outre, je rappelle à mon honorable collègue que la recherche toxicologique se continue dans 24 ministères, selon 58 lois ou règlements, et que nos efforts en vue de développer l'expertise canadienne en ce domaine continuent et augmentent.

Je veux rassurer les Canadiens, monsieur le Président. Nous sommes conscients de nos responsabilités. Nous les assumons. Nous ne les abandonnons pas.

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS—L'ÉVASION DE TROIS DÉTENU DE L'INSTITUTION BATH

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, je suis content d'avoir la possibilité de revenir sur la question d'une grande importance que j'ai soulevée à la Chambre, le 5 décembre 1984. J'ai alors posé une question au solliciteur général (M. MacKay) à propos d'un incident récent d'évasion et de prise d'otages à l'établissement de Bath, en Ontario. Cet incident me trouble profondément.

Les trois détenus, après s'être enfuis de la prison de Bath, se sont introduits de force dans une maison privée. Un couple de retraités de Bath ont été tirés de leur sommeil, attachés avec une corde à linge et menacés d'un pistolet. Ils ont vu sans pouvoir bouger les détenus fouiller leur maison à la recherche de leur argent, casser une armoire où se trouvaient des fusils et voler trois armes. Les détenus se sont alors enfuis dans la voiture familiale.

● (1820)

Il n'est pas normal que les gens soient tenus de perdre leur temps ou leur argent pour ramener encore une fois ces condamnés devant les tribunaux. J'espère que le Solliciteur général insistera auprès de ses fonctionnaires pour leur rappeler que les Services correctionnels du Canada sont tenus avant tout de garder les détenus dans un endroit sûr et de les surveiller afin de minimiser les torts qu'ils risquent d'infliger au public, au personnel, à des codétenus ou à eux-mêmes. En même temps, bien entendu, nous ne devons pas oublier les normes internationales relatives à la façon de traiter les personnes humaines.

Si les détenus continuent à s'échapper, notre régime correctionnel ne servira plus la population en protégeant la société contre ces criminels, ces personnes qui ont prouvé par leurs actes qu'elles ne peuvent et ne veulent pas vivre selon les normes de notre société. Les victimes d'actes criminels sont souvent obligées de payer véritablement pour s'être trouvées à un endroit au mauvais moment. On m'apprend également que la police provinciale de l'Ontario est souvent appelée à récupérer des détenus dans des lieux publics. Apparemment, il arrive fréquemment que des prisonniers traversent le village à pied pour aller boire un verre.